

3. 3. 3. Questions financières et légales

Avant qu'un texte ne soit publié sur Internet, il faut éclaircir quelques points au sujet du financement et des questions légales. Si des sources utilisées dans le texte mentionnent des personnes, il faut veiller à ce que la protection des données personnelles soit respectée. Leurs noms ou d'autres indications devront peut-être, par exemple, être rendus anonymes.

Plus d'informations à ce sujet sur les sites Internet des Universités de Berne et de Zurich :

- **instructions pour la publication scientifique de l'Université de Berne** : <http://www.ub.unibe.ch/openaccess/content/publizieren/>
- **aide au sujet des questions légales (droits d'auteurs) de l'Université de Zurich** (existe aussi en allemand et en anglais) : <http://www.oai.unizh.ch/index.php?option=content&task=view&id=447>

Il est en outre recommandé de se renseigner au sujet des questions légales et financières auprès de sa propre université ou bibliothèque universitaire.

Liens: [instructions pour la publication scientifique de l'Université de Berne](#)
[aide au sujet des questions légales \(droits d'auteurs\) de l'Université de Zurich](#)